



Les 22 et 23 octobre 2007 votez SUD Santé
Aux élections des CAP - CTEL et CTEC

La fiche de paie, côté obscur...

Elections professionnelles obligent, certaines organisations syndicales, **sans doute en panne de promesses électorales à distribuer**, n'hésitent pas à vanter la signature qu'ils ont apposé à propos du protocole du 19 mai 2007. **Voyons d'un peu plus près ...**

Pour les personnels administratifs : 0 + 0 cela fait toujours 0.

Pour les personnels ouvriers : quelques poussières d'euros traînent par ci par là, mais encore une fois trop de zéros.

Les agents hospitaliers évaluent l'aumône qui leur a été octroyé : démarrer leur carrière à environ 1200 € pour finir avec le nouvel 11eme échelon : 1600 €. Ceci après 28 ans de bons et loyaux service, **c'est royal !!!** Inutile de dire qu'avec une telle rémunération, se loger en région parisienne, tient du miracle.

Pour les aides soignants, le ministère a fait preuve de mansuétude, un effort aurait été fait, en effet, certains devront toucher, vous n'allez pas le croire tellement c'est énorme : 4,53 € brut. **Quelle augmentation !!! Attention à l'ISF !**

Pourquoi un aide soignant n'aurait droit qu'à 4,53€, un autre à 9,06€, un autre encore à 45,3€ et ceux en fin de carrière à 52€ ?

A SUD SANTE nous resterons toujours égalitaires, **nous considérons que toute la catégorie doit toucher le même nombre de points d'indice**. Dès lors, pourquoi avoir mis les importantes augmentations sur le 11eme échelon, 15points, alors qu'en général c'est un échelon que la majorité des agents n'atteindra pas, car par le jeu du passage au grade supérieur, le changement s'opérera avant le fatidique 11eme échelon.

Une manœuvre ministérielle, qui n'a pas échappée à SUD SANTE, mais peut-on en dire autant des syndicats signataires, qui par ailleurs se vantent d'avoir concouru à une avancée sociale ?

Un texte pouvant être signé par SUD SANTE, notamment un protocole, c'est celui qui prend en compte l'intérêt général et qui ne laisse pas de catégorie sur le bord de la route.

Août 2007